

Approbation des plans de constructions militaires concernant la construction provisoire de containers pour bureaux et salle de théorie, base aérienne de Payerne

du 15 octobre 2008

Se basant sur la demande de l'armasuisse Immobilier, 1006 Lausanne du 25 février 2008, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction provisoire de containers pour bureaux et salle de théorie, base aérienne de Payerne, commune de Payerne (VD) sous certaines charges.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse www.vbs.ch/approbationsdesplans; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

28 octobre 2008

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**).

Approbation des plans de constructions militaires concernant la cons-truction provisoire de containers pour bureaux et salle de théorie, base aérienne de Payerne

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.10.2008
Date	
Data	
Seite	7794-7794
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 224

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.